Déclaration globale pour les taxes communales visant les entreprises

I. Informations générales

Nom du commerce ou de l'entreprise (le redevable) ….....

Numéro BCE : …….

Adresse du siège social :

Adresse du siège d'exploitation à 4040, 4041 ou 4042 Herstal au 01/01/2026 :

…….

Date du début des activités :

Coordonnées de la personne responsable **:**

Nom et prénom : …… Tél : …… Gsm : ……..

Taxe sur les enseignes (règlement-taxe n°23) Je déclare l'existence des **enseignes** (càd les inscriptions, même sur papier, les objets ou dispositifs quelconques qui sont apposés dans un lieu donné et visibles de l'extérieur pour faire connaître au public le commerce ou l'industrie qui s'y exploite, la profession qui s'y exerce et généralement les opérations qui s'y effectuent. Par **plaque**, on entend tout écriteau indicateur revêtant les caractères de l'enseigne, c'est-à-dire renseignant soit le nom, soit la profession exercée par le propriétaire et éventuellement diverses indications destinées au public. Sont réputées enseignes sur véhicule celles peintes ou apposées sur ceux-ci sauf les véhicules portant exclusivement les indications exigées par les arrêtés et règlements en vigueur. Sont réputés **cordons lumineux** ceux qui ne font pas corps avec une enseigne, affiche ou réclame) suivantes :

A. Enseignes **lumineuses**

Nombre	**Dimension**	**Nombre de faces**	**Surface totale**
…….....	…….....	…….....	……..... dm^2
…….....	…….....	…….....	……..... dm^2

B. Enseignes **non-lumineuses**

Nombre	**Dimension**	**Nombre de faces**	**Surface totale**
…….....	…….....	…….....	……..... dm^2
…….....	…….....	…….....	……..... dm^2

C. Enseignes sur v**éhicules**

Nombre	**Dimension**	**Surface totale**
…….....	…….....	……..... dm^2
…….....	…….....	……..... dm^2

D. Cordons lumineux

Nombre	**longueur**	**Longueur totale**
…….....	…….....	……m

REC 017 2011-11-22

II. Taxe sur la force motrice (règlement-taxe n°17)

Je déclare exercer au 1er janvier 2026 une activité commerciale, industrielle, agricole, financière, artisanale ou de service sur le territoire de la Ville et utiliser pour mon activité les moteurs suivants :

Liste A		**Liste B**		**Liste C**	
Veuillez indiquer ci-dessous la liste des moteurs en place au 01/01/2026 et non repris sur la liste b ou c.		Veuillez indiquer ci-dessous la liste des moteurs en place au 01/01/2026, qui ont été **acquis ou constitues** à l'état **neuf** du 01/01/2006 au 31/12/2020		Veuillez indiquer ci-dessous la liste des moteurs en place au 01/01/2026, qui ont été **acquis ou constitues** à l'état **neuf** du 01/01/2021 au 31/12/2025 (**attestation** à l'appui)	
Moteur	Puissance kW	Moteur	Puissance Kw	Moteur	Puissance kW
Total moteurs liste A	Total Kw liste A	Total moteurs liste B	Total KW liste B	Total moteurs liste C	Total KW liste C

Remarque : les moteurs acquis entre 01/01/2006 et 31/12/2020 doivent être déclarés dans une colonne spécifique (colonne B) et n'entrent plus en considération pour l'exonération Plan Marshall

III. Taxe sur les tanks et réservoirs (règlement-taxe n°18)

Je déclare que tank(s) ou réservoir(s) fixe(s) en exploitation à des fins commerciales ou industrielles au 1er janvier 2026 suivants :

Nombre	Type de tank/réservoir	Situation (adresse)	Capacité en m³
Total			

Sont visés les réservoirs fixes (aériens ou enterrés) de liquides combustibles dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100 °C (catégorie C) et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3.000 litres visés par la rubrique 63.12.09.03.01 de l'annexe I de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidence et des installations et activités classées.

IV. Taxe sur les surfaces commerciales (règlement-taxe n°31)

Je déclare que la surface destinée à la vente et accessible au public y compris les surfaces non couvertes (cette surface inclut notamment les zones de caisses et les zones situées à l'arrière des caisses) suivantes :

Superficie de la surface commerciale nette (en ce compris les 400 m2 qui feront l'objet d'une exonération automatique) :

Adresse : …… Surface en m² : …….

V. Taxe sur les débits de boissons (règlement-taxe n° 19)

Je déclare vendre des boissons fermentées et /ou alcoolisées dans le(s) commerce(s) situés :

- Adresse : …….
- Activité principale : oui/non
- Surface de vente : …….. M2
- Cercle sportif ou groupement culturel dont la cafétéria n'est pas accessible en dehors des activités sportives ou culturelles : oui /non

VI. Taxe sur l'entretien des égouts (Règlement-taxe n°11)

- Adresse d'exploitation au 01/01/2026 :

 ……

……, le ……/ ……/…….

Certifiée sincère, complète, exacte et véritable

NOM et prénom ……

Fonction : ……

Téléphone :…… Signature :

Les règlements-taxes sont disponibles sur le site de la Ville de Herstal www.herstal.be

Cette déclaration est disponible sur le site de la Ville de Herstal www.herstal.be